

Procédure pénale contre un ancien collaborateur de la BCN

La Banque Cantonale Neuchâteloise a déposé une plainte pénale contre un collaborateur de la banque, dont elle s'est séparée l'année passée. C'est lors d'un audit interne effectué en 2021 que la banque a découvert certains agissements irréguliers dont il a été l'auteur. Les procédures en cours devront notamment préciser le périmètre, et, le cas échéant, le préjudice subi par la banque.

Aucun impact sur les résultats

Quel que soit ce préjudice, il a d'ores et déjà été intégré dans les résultats publiés par la banque dans le passé, et aucun impact n'est attendu sur les résultats 2022. A noter également qu'aucun client de la BCN n'a été lésé.

En raison de la procédure en cours, instruite par le Ministère public, la BCN est tenue à la confidentialité. Elle ne fera donc aucun autre commentaire sur cette affaire.

Contact

Marie-Laure Chapatte
Responsable Communication & Pôle économique
T +41 (0)32 723 61 21
presse@bcn.ch

La Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN)

La BCN offre les services d'une banque universelle de proximité. Basée à Neuchâtel, elle emploie 294 collaborateurs et 20 apprentis. Plaçant le public neuchâtelois et les entreprises du canton au centre de sa politique d'affaires, elle propose une gamme complète de prestations et services. Seul établissement financier neuchâtelois à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal. Elle privilégie les solutions sur mesure et offre à ses clients le réseau bancaire le plus important du canton, constitué de douze points de vente, d'un parc de 57 bancomats et appareils de versements, d'un centre de conseils téléphoniques et de e-services (BCN-Netbanking et BCN Mobile Banking) performant. Etablissement de droit public, la BCN bénéficie, contre rémunération, de la garantie totale de l'Etat de Neuchâtel.
